

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1519

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **Faculté de droit** ouvre une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE OU
PROFESSEUR-E ADJOINT-E**

à temps partiel
de droit commercial
au Département de droit commercial

CHARGE : il s'agit d'un poste à mi-temps, soit 3 heures d'enseignement par semaine, comprenant des enseignements destinés aux étudiants de baccalauréat universitaire en droit, de maîtrise universitaire en droit, de maîtrise d'études avancées en droit, ainsi que la direction de recherches, de mémoires et de thèses.

DOMAINE : droit commercial

TITRE EXIGE : doctorat en droit ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le **2 mai 2008** au décanat de la Faculté de droit, 40, boulevard du Pont-d'Arve, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Le cahier des charges détaillé peut être consulté sous la rubrique «offres d'emploi» à l'adresse web suivante : <http://www.unige.ch/droit/>.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

**MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHES**

à la section de chimie et biochimie

CHARGE : position à plein temps comprenant une charge équivalente d'enseignement et de recherche ainsi que du développement méthodologique dans le domaine de la cristallographie chimique. Une solide expérience des méthodes de diffraction de rayon X et de la résolution de structure sur monocristaux est indispensable. De l'expérience de la diffraction sur poudre, couches minces et systèmes d'ordre réduit est souhaitable.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, mention chimie ou cristallographie ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} août 2008 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 4 avril 2008** au Prof. A. Hauser, Président de la Section de chimie et biochimie, 30 quai Ernest-Ansermet, CH - 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**TRAVAILLER
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

La **FACULTE de MÉDECINE** et les **HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE** ouvrent une inscription pour un poste de

**PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou
DIRECTEUR DU CENTRE DE
RECHERCHE CLINIQUE HUG –
FACULTE DE MÉDECINE**

Décanat de la Faculté de médecine et Direction médicale des HUG

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge partielle (3/10^{ème} ou 4/10^{ème}) de professeur-e ordinaire en recherche clinique comprenant l'enseignement pré- et post-gradué dans ce domaine, au Décanat de la Faculté de médecine et à la Direction médicale des HUG.

Les candidats-es doivent faire preuve d'une grande expérience en recherche clinique et avoir collaboré à des projets interdisciplinaires dans ce domaine. Expertise clinique étoffée et capacité démontrée à diriger des recherches de haut niveau en recherche clinique. Vision suffisamment large de la discipline permettant de diriger un centre de recherche clinique incluant des sensibilités différentes de son domaine d'expertise clinique.

Aptitude à tisser des liens avec les services partenaires dans le cadre d'une mission transversale.

Etre investigateur principal pour des projets réalisés dans le cadre de l'appel d'offre du CTU du FNS.

TITRE EXIGE : Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} juin 2008, ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le **18 avril 2008** au Doyen de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1 rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Les directives pour le dépôt de candidatures peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphane Jouve-Couty, Décanat de la Faculté de médecine (Stephane.jouve@medecine.unige.ch - Tel : +41 22 379 50 05 – Fax : +41 22 379 50 02)

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.

Table ronde suivie d'un débat public

**Justice pénale et infractions sexuelles.
Quelle évolution?**

Mercredi 9 avril 2008 de 18h15 à 20h30

Uni Mail (salle R160)

102 bd Carl-Vogt, Genève

Quinze ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), que peut-on dire de la façon dont les infractions sexuelles sont traitées par la Justice pénale? Les droits des femmes victimes de violences sexuelles sont-ils mieux pris en considération ou observe-t-on, au contraire, un recul au niveau des pratiques judiciaires? Combien de procédures sont-elles classées? Pour quels motifs? Entend-on encore des propos dénigrants envers les plaignantes ?

Participant-e-s à la table ronde:

- **Me Lorella Bertani**, avocate
- **M. Dario Giacomini**, intervenant du Centre LAVI
- **Mme Rosangela Gramoni**, membre de l'association Viol-Secours
- **Mme Véronique Hillpold**, substitue du procureur
- **Dre Christiane Margairaz**, médecin adjointe à la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence des HUG
- **Mme Alexandra Rentsch**, inspectrice principale à la brigade des moeurs

Modération

- **Mme Anne-Marie Barone**, juriste, membre de l'association "ProFri"

Renseignements: info@viol-secours.ch